



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 12 novembre 2019

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par
delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 22

à

Monsieur le Maire
Commune de TERVILLE
Route de Verdun
57180 TERVILLE

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement « Terville Est » - Terville
N° 57-2019-00518
Recevabilité

PJ : Fiche descriptive
Récépissé de déclaration en date du 08 octobre 2019
Courrier de recevabilité en date du 12 novembre 2019

Ref : DDM\Dossiers instruits_en cours\EP\TERVILLE\2019 D EP TERVILLE EST

Monsieur le Maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 08 octobre 2019, au titre de l'article R.214-18 du code de l'environnement, concernant la gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement « Terville Est » à Terville.

Après examen, je vous informe que le dossier transmis est recevable.

Vous trouverez ci-joint la copie du courrier envoyé au pétitionnaire ainsi qu'un exemplaire du dossier.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'un mois minimum. Le dossier du pétitionnaire devra être mis à disposition du public pendant cette même période.

A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de l'unité Police de l'eau p.i.,



Eva FUMAGALLI

Copie à :
DELTAMENAGEMENT